



Mesure 1.2 : Comparaison de mise en place (avril 2018) Wallonie

Questions	Finlande	Allemagne	Suède	Région Flamande	Pays-Bas
Qui fixe/détermine les grandes thématiques pour le programme 2014-2020? (chambres d'agriculture, autorité, comité spécifique... ?) + Composition	Les principaux thèmes du RDP FI 2014-2020 ont été définis dans les groupes de préparation qui ont été désignés pour la préparation de certaines mesures. Dans le groupe de préparation pour MO1, il y avait des membres de l'organisation / syndicat des agriculteurs, des GAL, des administrations régionales, des organisations de conseillers, des établissements d'enseignement, des organismes payeurs, des organisations d'entrepreneurs et des organisations de jeunesse. La préparation a été menée par l'Autorité de gestion (Managing Authority).	Dans le cadre de la mesure 1.2, la Basse-Saxe finance des services de conseil sur la protection de l'eau pour les agriculteurs. Les projets admissibles sont les services de consultation et d'information, les études, les relations publiques et les projets de démonstration. Le ministère de l'Environnement de Basse-Saxe définit les principaux contenus et la composition de la mesure, sur la base d'un programme prioritaire et de concepts de protection de l'eau. Les entreprises d'approvisionnement en eau, les organismes d'autorisation et les autorités responsables de l'eau développent ces concepts en coopération avec le ministère.	Les principaux thèmes sont décidés par le gouvernement. Le PDR actuel a été précédé d'un vaste processus préparatoire mené par le Conseil suédois de l'agriculture, qui a débouché sur une proposition au gouvernement pour un programme en deux versions différentes. Il y avait aussi la coopération et les contacts entre le gouvernement et les organisations agricoles.	Annuellement (un appel / an), les différentes divisions du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont invitées à donner leur avis sur les thèmes. Les conseillers sectoriels du ministère jouent un rôle majeur dans le choix des thèmes. Par conséquent, ils demandent des contributions lors des réunions avec les centres de recherche pratiques (les organisations agricoles sont également impliquées). Les conseillers sectoriels connaissent également la pratique agricole et connaissent les besoins des agriculteurs. Ils donnent également leur avis en fonction de leur connaissance du secteur	La plupart des thèmes sont décidés entre l'autorité (provinces et gouvernement national), les organisations agricoles et les « plans d'eau »
Sur quelles bases/références les thématiques sont-elles fixées ? (enquête d'intérêts, politique de développement territorial, ... ?)	Les thèmes ont été sélectionnés en fonction de l'analyse des besoins des régions et du groupe de préparation. Pour la sous-mesure 1.2 nous avons sélectionné d'assez grand domaine de thèmes. Les objectifs comprennent le renforcement des compétences liées à la gestion et au développement des entreprises, le marketing, l'environnement, la gestion de l'eau et l'efficacité énergétique, la mise à niveau indépendante des compétences professionnelles et le renforcement de la base de connaissances. De cette manière, des conditions préalables peuvent être créées pour le développement de nouveaux secteurs d'activité et d'entreprises innovantes.	Le contenu repose sur les concepts de protection de l'eau et sur la directive de l'UE sur l'eau, ainsi que sur les exigences locales en matière de protection de l'eau potable et d'état des masses d'eau.	Politique et développement territorial principalement. Notre programme contient de nombreux efforts environnementaux dans le but de réduire l'impact environnemental négatif de l'agriculture. Différentes stratégies nationales en place, par ex. rendre l'agriculture plus compétitive et attrayante a influencé les priorités.	Voir plus haut. Nous choisirons également les thèmes en fonction des domaines d'intervention.	Pour la mesure 1, les thèmes sont fixés sur base des raisons politiques et de développement territorial et pourrait avoir une relation avec les activités démarrées et en soutien de la mesure 16 (coopération)
Les besoins sont-ils déterminés selon des critères spécifiques (géographique, catégorie d'âge...)?	Non	Le financement est éligible à un scénario régional, qui combine des zones de prélèvement d'eau potable régionales et des zones cibles de la directive de l'UE sur l'eau.	Le programme est basé sur une analyse SWOT du secteur agricole.	Non	critères géographiques et amélioration de la qualité de l'eau ??? Dans la stratégie du programme, il est conclu que pour que le secteur agricole reste compétitif et stimule les agriculteurs à utiliser des méthodes agricoles plus durables, les projets de démonstration et les actions d'information sont des outils importants. Par conséquent, la nécessité de ce type de projets en tant que tels n'est pas déterminée en fonction de critères spécifiques. Les projets de démonstration doivent aborder les innovations sur des thèmes spécifiés dans le programme
Existe-t-il d'une manière directe ou indirect un lien avec les thématiques de la sous mesure 1.1 (socle de compétences)? Si oui, de quelle manière ?	Il y a quelques contenus communs dans les mesures 1.1 et 1.2 mais la mesure 1.1. est plus détaillé avec les conditions d'aide (par exemple niveau de support le long de l'ABER)	Non	Les sous-mesures 1.1 et 1.2 sont très étroitement liées, de sorte que même s'il existe des budgets distincts, les activités peuvent être coordonnées. Un projet sous une sous-mesure peut contenir des activités de l'autre mais ces activités ne doivent pas dominer.	Non	Les thèmes des mesures 1.1 et 1.2 sont identiques
Quelle est la fréquence d'appel?	L'administration régionale doit organiser l'appel au moins 3 fois par an (à la fin de cette période du programme, il sera au moins 2 fois / an)	Chaque année	Chaque année	Chaque année	Chaque Province a sa propre politique. Le budget est limité. Certains font un appel, d'autres deux à trois appels durant la période de programmation.
Les projets sont-ils annuels ou pluriannuels?	Cela dépend totalement des projets. Ils peuvent être courts (quelques mois seulement), si la cible et l'objectif sont bien ciblés et clairs, par exemple des informations diffusant sur certains nouveaux phénomènes. Normalement, les projets durent 1-2 ans, certains d'entre eux même 3 ans.	La période d'appropriation est de 5 ans	La plupart des projets approuvés ont une durée de plus d'un an, généralement de deux à trois ans mais parfois plus	La durée maximale du projet est de 2 ans. La plupart des projets ont une durée de 2 ans.	Pluri-annuels avec une durée de maximum 3 ans
S'il y a plusieurs appels pendant la période de programmation, les thèmes sont-ils revus? Oui Non	Oui et non. Cela dépend de la région. Parfois, ils ont des thèmes très spécifiques et parfois des thèmes un peu plus larges.	Non	Les thèmes, tels que présentés dans le programme, n'ont pas été revus mais le contenu de l'appel peut être plus limité que la portée complète du thème. Les appels spécifiques peuvent donc différer les uns des autres en	Oui	Chaque province a la possibilité d'examiner l'appel de propositions / thèmes sélectionnés pour l'appel. Ceci dépend principalement le résultat du succès de l'appel.

Mesure 1.2 : Comparaison de mise en place (avril 2018) Wallonie

			termes de portée et de volume.		
Quelles sont les conditions d'éligibilité du porteur?	Les bénéficiaires sont les organisations de droit public et privé, y compris les établissements d'enseignement, les municipalités, les associations, les organisations et les coopératives. Une action d'information doit avoir un exécutant ayant des compétences professionnelles adéquates compte tenu de la nature du projet. Les unités offrant des services d'information doivent posséder les qualifications requises et leur personnel doit recevoir une formation régulière dans l'exercice de ces fonctions. L'organisation qui offre des services d'information doit s'assurer que son personnel est compétent. La compétence du personnel peut être prouvée par des compétences professionnelles acquises et / ou démontrées dans la pratique ou par un certificat de qualification approprié. Si nécessaire, les bénéficiaires doivent être en mesure de prouver que le personnel du projet possède l'éducation ou la compétence requise pour la mise en œuvre du projet. Une condition préalable à l'octroi d'un soutien pour un projet de développement est que le demandeur dispose de capacités financières et opérationnelles adéquates pour la mise en œuvre du projet. Le soutien de projet ne peut être accordé que pour une mesure organisée comme un projet distinct des opérations ordinaires du demandeur et dont la durée est de trois ans au maximum ou, pour une raison particulière, de cinq ans au maximum. Une condition préalable à l'octroi de l'aide est que le demandeur produise un plan de projet et que les résultats du projet se prêtent à une utilisation plus générale.	Les consultants doivent prouver leur expertise en consultation avec un diplôme universitaire ou au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la protection de l'eau.	Il n'y a pas de conditions spécifiques identifiées comme exigences légales concernant le chef de projet en tant que tel. Les propositions de projets sont toutefois évaluées en fonction d'un ensemble de critères dans lesquels les connaissances, l'expérience et la capacité du candidat sont évaluées. Cette évaluation est plus axée sur le candidat que sur le chef de projet.	Le chef de projet a une reconnaissance en tant que centre de sensibilisation à une agriculture plus durable (association à but non lucratif, objectif statutaire = conseiller, sensibiliser les agriculteurs à une agriculture plus durable, expérience dans ce domaine)	Le chef de projet doit prouver qu'il est capable de mener le projet. Par conséquent, il doit prouver que les personnes menant le projet * ont un niveau de formation approprié (MBO), * ont au moins trois ans d'expérience professionnelle, y compris (pour le projet) une expérience de travail pertinente au cours des trois années précédant le projet, * ont suivi au moins un cours dans les trois années précédant le projet, * Au moins une personne menant le projet de démonstration doit travailler pour l'organisation des chefs de projet, d'autres personnes peuvent être embauchées / embauchées pour le projet.
Critères de sélection	<p>Dans quelle mesure le projet favorise-t-il la mise en œuvre de la stratégie et des objectifs du PDR et du plan régional? 30 points</p> <p>Quelle est la rentabilité du projet? 20 points</p> <p>Dans quelle mesure le projet améliore-t-il les connaissances et l'utilisation efficace des connaissances et des compétences? 30 points</p> <p>Le projet a-t-il un groupe cible et des objectifs clairs et logiques? 20 points</p>	<p>Première sélection par zones:</p> <p>A) maintien de la qualité de l'eau : 10 points</p> <p>B) Amélioration de la qualité de l'eau : 10 points</p> <p>C) Réaménagement des zones où la qualité de l'eau est mauvaise : 10 points</p> <p>Puis sélection par qualité:</p> <p>A) Besoins d'action : 10 points</p> <p>B) Description de la stratégie : 10 points</p> <p>C) Surveillance du succès : 10 points</p>	<p>Le projet contribue à l'introduction de nouveaux produits, services ou pratiques (innovations) : 10 points</p> <p>L'opérateur du projet a des connaissances, des compétences et des capacités pour mettre en œuvre le projet : 10 points</p> <p>La méthode d'implémentation contribue à la diffusion des connaissances : 25 points</p> <p>Il y a un besoin identifié pour le projet : 40 points</p> <p>Il y a un objectif clair pour le projet : 15 points</p>	<p>Effet de la sensibilisation (qualité des actions de démonstration (... / 20) et fréquence des actions de démonstration (... / 10) : 30 points</p> <p>Contenu du projet (accent mis sur les résultats (... / 20) et qualité du plan de travail et actions proposées (... / 10)) : 30 points</p> <p>Degré auquel le groupe cible est atteint : 10 points</p> <p>Base technico-scientifique (existe-t-il suffisamment de connaissances scientifiques car il s'agit d'un projet de démonstration qui peut ne pas inclure de recherche) : 10 points</p> <p>Ratio prix de revient du projet par rapport au résultat attendu : 10 points</p> <p>Pertinence du chef de projet et de ses partenaires : 10 points</p>	<p>L'ordre des critères dépend de l'appel à propositions / des besoins déterminés. Chacun des critères peut avoir un poids compris entre 1 et 4.</p> <p>Critères (à classer par ordre décroissant d'importance) Poids Max. But</p> <p>Efficacité : 1 - 4 0-5</p> <p>Les chances de succès : 1 - 4 0-5</p> <p>efficacité ; 1 - 4 0-5</p> <p>Niveau d'innovation (facultatif) : 1 - 4 0-5</p> <p>Le Total dépend du poids de chaque critère</p>
Un Comité spécifique est-il mis en place ?	Les comités de sélection sont composés par l'administration régionale. Il existe plusieurs groupes de décision qui évaluent les propositions	Non, évaluation par l'organisme auteur	Un comité spécifique de trois à quatre personnes est mis en place pour chaque domaine. Les membres du comité doivent avoir une bonne connaissance du sujet spécifique. Les membres sont membres du personnel du conseil d'administration.	Oui. Le comité d'évaluation est composé d'au moins cinq membres du personnel de l'entité compétente, y compris un président. Le comité d'évaluation peut inviter un représentant du domaine politique Économie, Science et Innovation. Le comité d'évaluation peut faire appel à un maximum de deux experts externes ayant des connaissances sur l'agriculture flamande.	Oui Chaque province installe un comité de sélection, qui peut comprendre dans les domaines concernés des fonctionnaires travaillant, mais généralement constitué d'experts externes dans le domaine.
Après chaque formation, est-il prévu une enquête de satisfaction? Si oui, par qui?	Après l'action d'information, il y a généralement une enquête faite par le chef de projet, mais elle n'est pas obligatoire dans M1.2.	Oui. Le succès des concepts de protection de l'eau est généralement évalué à la fin de la période d'affectation de cinq ans par le ministère de l'environnement.	Il y a un contrôle effectué par la division du conseil responsable des paiements de chaque projet avant que les paiements ne soient effectués. Certains opérateurs de projet reçoivent des visites sur le terrain et des contrôles sur place. Les enquêtes et les évaluations sont menées conformément au plan par le conseil lui-même ou en coopération avec une institution scientifique.	Non	Oui Chaque province peut évaluer un appel de propositions, mais ce n'est pas obligatoire.

Mesure 1.2 : Comparaison de mise en place (avril 2018) Wallonie

Existe-t-il des indicateurs de suivi et de résultat?	Le nombre d'information d'actions est un indicateur	Indicateurs de produits définis dans le PERD: montant des dépenses publiques et nombre de projets	Non, pas vraiment. Avant que les projets de paiement soient évalués et évalués en fonction de leurs objectifs et des exigences fixées dans leur plan et la décision d'approbation	Dans la proposition de projet, il y a une liste d'activités de démonstration planifiées (articles, présentations, démonstrations sur le terrain, ...). Lorsque le projet est terminé, cette liste est comparée à la liste du rapport. Les promoteurs du projet doivent au moins réaliser ce qui est indiqué dans la proposition de projet. Ils doivent également indiquer combien d'agriculteurs ils ont atteint	Seuls les indicateurs de l'UE sont obligatoires. Chaque province peut décider d'utiliser des indicateurs supplémentaires pour ses propres appels.
Quelles sont les dépenses éligibles et montants maximum?	Coûts de personnel (coût horaire) Coûts du voyage Coûts d'impression Petit équipement Coûts de communication Frais de gestion	Coûts de personnel (coût horaire) Les frais de voyage L'impression coûte Frais de gestion Coûts pour les études d'accompagnement	Tous les coûts doivent être justifiés et pertinents. Les coûts personnels sont basés sur le salaire normal.	Coûts de personnel (coût horaire) Frais de voyage Frais d'impression Petit équipement	Coûts de personnel (coût horaire) Frais de voyage : Non Frais d'impression Oui Petit équipement Oui Coûts communication Oui Frais de gestion Oui Max. 80% de toutes les dépenses admissibles sont payées.
Contrôle sur le terrain et par qui?	Pas de réponse	Le corps autorisant exécute les contrôles	Le contrôle sur le terrain (ou les inspections à vue) est effectué par des inspecteurs du Conseil d'Agriculture	Division contrôle – département de l'Agriculture et de la Pêche	Oui, organisme payeur.
Fréquence des contrôles	Pas de réponse	Contrôle Administratif: 100% Contrôle terrain : 5 %	Des inspections sont effectuées sur 5% de tous les projets lorsqu'ils demandent le paiement final mais avant que ce paiement ne soit effectué.	Contrôle administratif: 100%; Contrôles CTP: 5% Nous améliorons maintenant nos contrôles: par exemple nous contrôlerons pendant les activités de démonstration.	5%
Sur quoi portent les contrôles?		Les contrôles examinent la validité des dépenses et la régularité de la performance.	Des contrôles sont effectués pour s'assurer que les niveaux de salaire et les coûts excédentaires sont corrects et que les activités entreprises sont conformes au plan de projet et à la décision de soutien?	Contrôle sur le contenu, contrôle financier Notre contrôle de la loi sur les marchés publics est également amélioré.	Tous les aspects pertinents